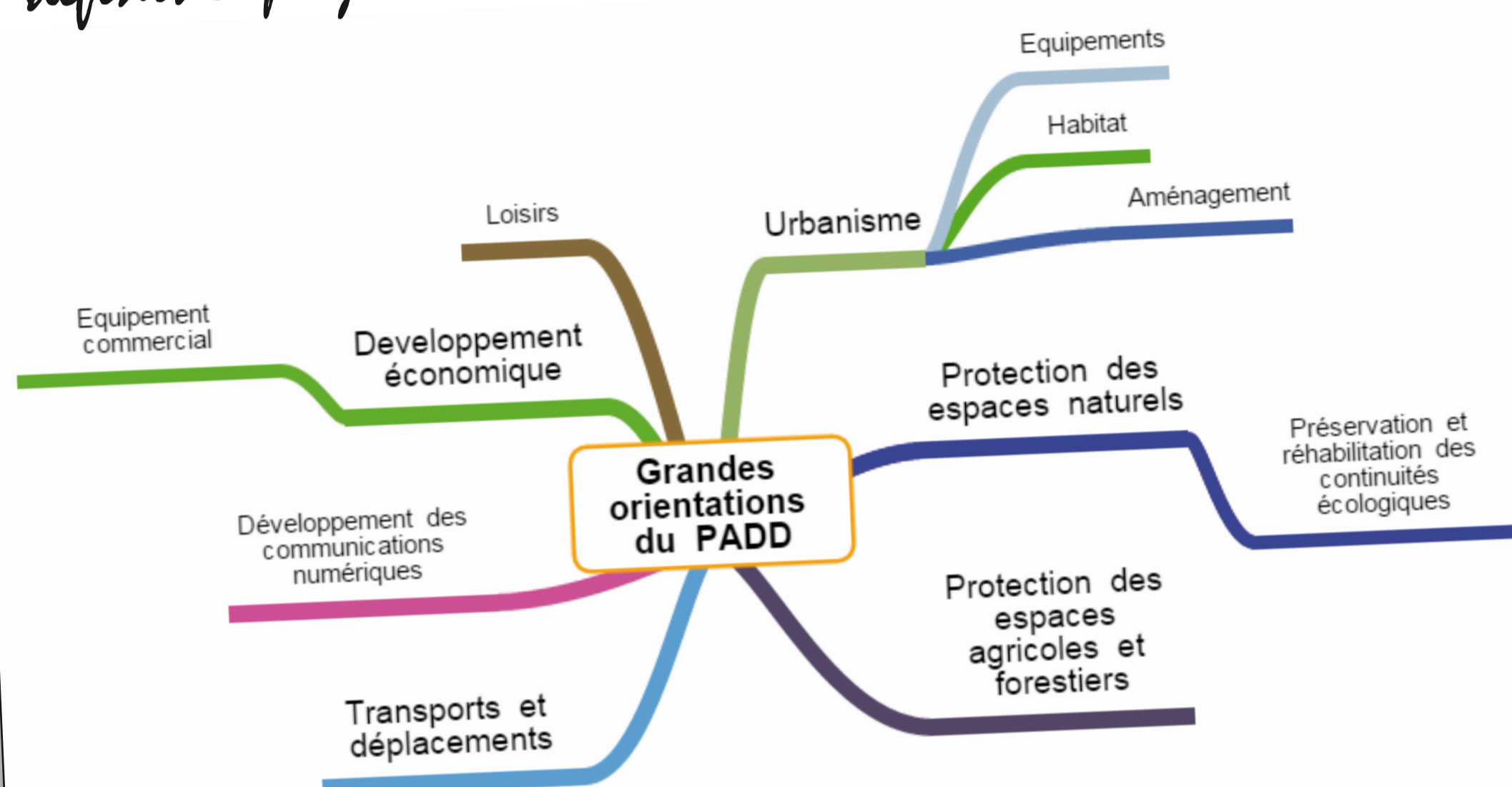


PLAN LOCAL D'URBANISME PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES - 1/2

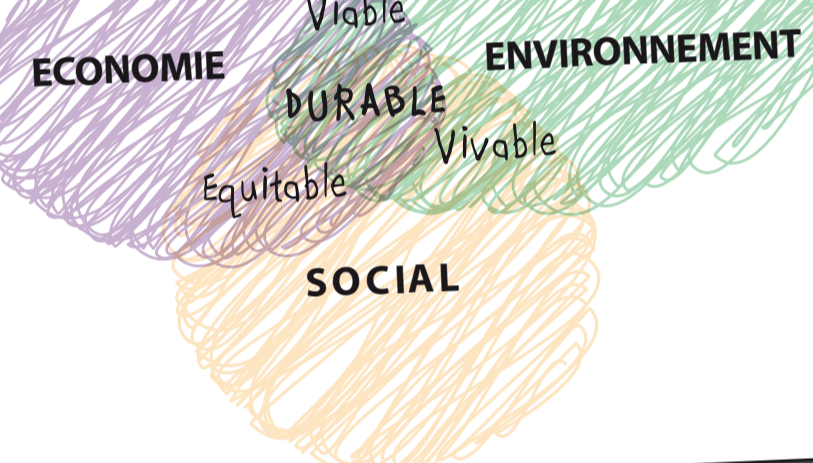
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit le projet communal sous forme d'orientations



Le PADD fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La notion du développement durable

Le projet doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le PADD doit concilier 3 aspects fondamentaux :



AXE 1

RÉGULER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN MODÉRANT LA CONSOMMATION D'ESPACES ET EN LUTTANT CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

La population (9155 habitants en 2013) a été multipliée par 2,3 en 45 ans, gagnant ainsi 5193 habitants, soit une progression de 131% !

Par ailleurs, Fouesnant est dotée d'un très bon niveau d'équipements et de services essentiellement regroupés au centre-ville.

Permettre le renouvellement de la population et répondre aux besoins d'accueil des populations spécifiques

Viser une croissance de population "raisonnable" : atteindre 11000 habitants à l'horizon 2024.

NB : Taux d'évolution annuel moyen retenu par le SCoT pour l'ensemble du territoire est de 0,9 à 1% par an pour la période 2006-2025.

Au SCoT, Fouesnant est définie comme "pôle urbain structurant, et lieu privilégié d'accueil de population", il paraît donc logique que la commune vise une hypothèse de croissance plus soutenue que la moyenne (+1,85%).

> Favoriser en priorité l'installation de jeunes ménages tout en répondant aux attentes des autres populations spécifiques.

> Proposer une offre attractive en matière de terrains constructibles.

> Rester une commune attractive en matière de vie locale.

AXE 2

DIVERSIFIER L'OFFRE EN LOGEMENTS

Les résidences principales représentent 60% du parc de logements et la proportion de résidences secondaires reste toujours élevée (37%), mais elle tend à se stabiliser.

Les logements locatifs sont de plus en plus représentés : 18,5% du parc de logements total (INSEE 2010), soit 1267 loge-

ments en location, et la part des locataires augmente depuis 1990.

Si le parc de logements locatifs sociaux publics est encore peu représenté (environ 4,5% des résidences principales), il est en forte progression grâce à un effort de construction récent.

Répondre aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'habitants, permettre une plus grande mixité sociale et intégrer les préoccupations environnementales

> Proposer une offre de logements adaptée aux besoins spécifiques de certaines populations : personnes âgées, à mobilité réduite, en grande difficulté, jeunes ménages, jeunes travailleurs...

> Augmenter le parc de logements locatifs publics.

> Rendre le logement plus économe en espace : densité plus forte dans les zones urbaines, et densité moins forte en campagne à l'échelle des hameaux.

> Favoriser les projets d'habitat durable et d'éco-construction.



AXE 3

AFFIRMER LA PLACE DU CENTRE-VILLE

Le pôle urbain principal de Fouesnant est géographiquement excentré, et le centre ancien est très peu structuré.

De petits collectifs se sont développés et redonnent de l'épaisseur au centre-ville, et le projet de rénovation et d'embellissement du centre-ville se poursuit.

L'extension du centre-ville se heurte à différents obstacles physiques : au sud-ouest, implantation du lycée de Bréhoulou, à l'ouest et au nord-ouest, limites communales de Pleuven et Bénodet, et à l'est, site naturel de Penfoulic.

Conforter une centralité, espace de vie dynamique et attractif pour les habitants

Donner une priorité au centre-ville en terme d'aménagement d'espace

> Préserver le centre ancien et la qualité de l'architecture.

> Continuer à mettre en valeur les espaces publics.

> Proposer des espaces publics urbains conviviaux.

> Renouvellement urbain du parc de logements.



AXE 4

CONFORTER LES AGGLOMÉRATIONS DE BEG MEIL, DU CAP COZ ET DE MOUSTERLIN

Fouesnant a la particularité de comporter, en plus du centre-ville, 3 pôles d'agglomération secondaires importants, qui se sont développés sur le littoral, et qui permettent de diversifier l'offre en habitat.

> **Beg-Meil et le Cap-Coz**, à la vocation balnéaire affirmée.

> **Mousterlin**, qui s'est développé le long de la voie principale menant à la pointe.

Diversifier géographiquement l'offre en logements, et pérenniser les commerces et services périphériques

Il s'agit de développer de façon maîtrisée ces agglomérations périphériques littorales, tout en préservant leurs spécificités et identité propres.

AXE 5

RENFORCER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

La commune dispose d'un bon niveau de commerces et de services, essentiellement concentrés au centre-ville.

Fouesnant se distingue également par la qualité et la diversité de ses services médicaux.

Le territoire communal compte de plus :

> une zone artisanale à Park ar C'hastel

> un vaste pôle déchets à Kerambris

> 3 espaces économiques : à Kervihan et Kerneveleck (commerces, services, logements), et Maner Kerelleau

> Une carrière de granulats à Neiz Vran.

Maintenir et développer les services de proximité

> Conforter les liaisons entre les rues, les espaces commerçants et les zones d'habitat.

> Éviter la disparition des façades commerciales situées en rez-de-chaussée.

> Conforter le pôle déchets de Kerambris, d'intérêt supra-communal.

